

plusieurs graphies. Il a pris note des systèmes décrits par divers participants, espérant tirer parti des innovations techniques telles que le disque compact (mémoire fixe) et l'imprimante laser multilingue.

Décisions de la Conférence

135. La Conférence a adopté deux projets de résolution (pour le texte, voir chap. III, résolutions 16 et 17).

D. Commission III : Programmes internationaux

Détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté (point 10 de l'ordre du jour)

136. Le rapport présenté par les Etats-Unis d'Amérique (E/CONF.79/L.17) contenait des informations sur la politique et les principes applicables au traitement des noms géographiques transfrontières, d'une part avec le Canada, d'autre part avec le Mexique.

137. Le rapport présenté par le Canada (E/CONF.79/INF/49) traitait d'une question connexe, la normalisation des noms transfrontières, mais d'un autre point de vue : la dénomination des lieux était plus qu'un exercice technique, scientifique et pratique, et la toponymie conçue comme un domaine d'étude devait aussi tenir compte de la réalité historique et culturelle inhérente à ces noms. L'étude des noms transfrontières était un exemple de cette démarche. A la frontière entre le Canada et les Etats-Unis, il y avait des différences dans les noms qui s'expliquaient par des différences méthodologiques, culturelles et conceptuelles.

138. Le Président a demandé si d'autres pays pouvaient rendre compte de travaux qu'ils réalisaient en collaboration avec des Etats voisins sur la question des différences de noms transfrontières. Les représentants de la Norvège, de la France, d'Israël, du Maroc, du Kenya et de l'Espagne ont relaté des expériences dans ce domaine. On a évoqué en particulier la future liaison fixe entre l'Espagne et le Maroc. Ce dernier pays a déclaré que des cartes détaillées au 1/10 000 des fonds marins du détroit de Gibraltar étaient en cours de préparation et qu'il fallait nommer chaque détail. Le Président a souligné qu'il était souhaitable d'avoir, pour les détails internationaux, chaque fois que possible, un seul nom officiellement approuvé, qui serait utilisé par tous les pays en cause. Il a dit que la Conférence était une instance appropriée pour la coopération dans ce domaine et a invité les différents Etats à faire rapport à la sixième Conférence des Nations Unies et au Groupe d'experts à sa prochaine session sur les projets de dénomination de détails internationaux réalisés en collaboration avec des Etats voisins.

139. Pour ce qui est des détails marins et sous-marins, le Président a annoncé que les recommandations contenues dans la résolution 12 de la quatrième Conférence 9/ avaient été appliquées. L'agent de liaison du Groupe d'experts auprès du Bureau

9/ Quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Genève, 24 août-14 septembre 1982, vol. I, Rapport de la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.7), chap. III.

hydrographique international (BHI) a exposé en détail les activités récentes (voir E/CONF.79/L.18). Il avait participé à une réunion tenue en 1985 au siège du BHI à Monaco, où les noms entrant dans la sixième édition de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) avaient été approuvés et il avait recommandé la fusion de deux publications du BHI traitant des noms géographiques. Il s'agissait de Standardization of Undersea Feature Names et de List of Geographical Names of Undersea Features Shown on the GEBCO 5th Edition and on the Small Scale IHO International Chart Series. Une version révisée de la publication spéciale No 23 de l'OHI intitulée Limites des océans et des mers était presque terminée. Cette publication, qui donnerait le nom et la carte des masses d'eau principales et secondaires, était conçue comme une aide à la navigation. Tout le fichier du Comité consultatif des détails sous-marins du Board of Geographical Names (Conseil pour les noms géographiques) des Etats-Unis avait été transformé en base de données automatisée. Le Board prévoyait en outre de publier une troisième édition de l'Undersea Features Gazetteer. Si le OHI inscrivait la normalisation des noms de détails marins à son programme de travail, le problème des détails marins pourrait être réglé de façon satisfaisante.

140. Un rapport succinct établi par l'OHI (E/CONF.79/L.77) contenait une décision importante stipulant que les Etats membres devaient se conformer aux directives relatives à la nouvelle désignation officielle des détails sous-marins contenues dans Standardization of Undersea Feature Names.

141. Dans son rapport E/CONF.79/L.64, le Canada a indiqué que le Comité permanent canadien des noms géographiques avait approuvé le tracé des frontières dans le golfe du Saint-Laurent et la mer du Labrador en 1984; son Comité consultatif des noms d'entités marines et sous-marines était en relation tant avec le Comité consultatif des détails sous-marins du Board on Geographical Names des Etats-Unis qu'avec la Commission groenlandaise de la langue. La deuxième édition du Répertoire des noms d'entités sous-marines serait publiée en 1987. Les éditions futures devraient renfermer des données sur l'origine et l'utilisation de chaque nom ainsi que des notes descriptives sur la dimension et l'emplacement de chaque entité. Le Comité consultatif appliquerait en outre, dans la mesure du possible, les recommandations des conférences des Nations Unies.

142. Commentant le rapport de la Turquie (E/CONF.79/INF/58), le représentant de la Grèce a fait valoir que la liste des détails était incompatible avec les directives du Groupe d'experts, puisque certains de ces détails se trouvaient dans une région qui ne relevait pas de la souveraineté de la Turquie. Le représentant de la Turquie a dit que cette liste contenait des noms normalisés utilisés en Turquie de détails sous-marins ou marins. Le Président a fait observer que la question de la délimitation des frontières était une question d'ordre politique qui débordait le cadre de la Conférence. Il a ensuite demandé quelles mesures devaient être prises pendant la période comprise entre les cinquième et sixième Conférences sur le plan de la désignation des détails marins et sous-marins.

143. De l'avis du représentant des Etats-Unis, des efforts de collaboration bilatérale seraient utiles, tout comme le respect des publications de l'OHI, et il fallait résoudre les différences d'opinion. Pour ce qui est de l'OHI, les Etats-Unis et la Norvège ont estimé que si un autre organisme était créé ou si le Groupe de travail des détails marins et sous-marins était reconstitué, il faudrait examiner la situation actuelle ainsi que les accords passés. Pour le Royaume-Uni, il serait préférable que le Groupe d'experts détermine s'il y avait lieu de reconstituer le Groupe de travail.

144. A propos des détails extra-terrestres, le représentant des Etats-Unis a souligné que la désignation de ces détails incombait à l'Union astronomique internationale (UAI) et qu'un membre du Groupe d'experts avait été nommé agent de liaison auprès de cette organisation; cette question n'exigeait d'ailleurs qu'une attention minime. La Commission estimait cependant qu'il serait important d'obtenir des renseignements exacts sur ce qui se faisait dans ce domaine. Le représentant des Etats-Unis a proposé que les pays intéressés écrivent directement à l'Union astronomique internationale ou demandent à l'agent de liaison du Groupe d'experts de transmettre des observations. Le Président a déclaré que, pour la sixième Conférence, il faudrait soit prendre contact avec les organismes compétents pour les engager vivement à assister aux conférences, soit engager l'UAI à présenter des rapports écrits sur ses activités de normalisation.

Enseignement, pratique et coopération internationale en matière de toponymie (point 12 de l'ordre du jour)

145. On a examiné cette question en se fondant sur la résolution 18 de la deuxième Conférence 10/, la résolution 15 de la troisième Conférence 11/, les résolutions 5 et 6 de la quatrième Conférence 9/.

146. Dans la résolution 18, la deuxième Conférence avait recommandé l'organisation de stages pilotes de formation en matière de collecte et de traitement des noms; dans la résolution 6, la quatrième Conférence avait dûment reconnu le succès du premier stage pilote de toponymie organisé à Cisarua (Indonésie) en 1982. Depuis, un stage de formation complémentaire a eu lieu à Rabat (Maroc) en 1985. Dans la résolution 15, la Conférence avait recommandé que les pays qui avaient des programmes d'assistance technique mettent des compétences spécialisées à la disposition des pays qui en faisaient la demande. Le représentant du Canada a donné l'exemple du projet de normalisation des odonymes dans une région métropolitaine qui était réalisé à Douala (Cameroun), avec l'appui de l'Agence canadienne de développement international. Dans la résolution 5, la quatrième Conférence avait recommandé que, dans chaque pays, une université ou un établissement d'enseignement supérieur dispense un cours de toponymie. A la douzième session du Groupe d'experts, deux types de cours ont été proposés : un cours de base et un cours avancé (portant peut-être aussi sur l'informatique). Il a été recommandé d'établir un programme d'études pour chaque cours.

147. Le représentant du Royaume-Uni a suggéré qu'on examine la possibilité d'utiliser comme outils pédagogiques un manuel sur la normalisation nationale (voir E/CONF.79/CRP.3) et le Glossaire de la terminologie employée dans la normalisation des noms géographiques (Glossaire No 330/Rev.2).

148. Le Président a indiqué qu'il avait pris contact avec plusieurs pays pour faire le point de l'enseignement de la toponymie et avait reçu un certain nombre de réponses. Il était important d'identifier des cours axés sur la pratique. Ces renseignements seraient distribués à la prochaine session du Groupe d'experts. Le

10/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Londres, 10-31 mai 1972, vol. I, Rapport de la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.74.I.2), chap. III.

11/ Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Athènes, 17 août-7 septembre 1977, vol. I, Rapport de la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.4), chap. III.

Président a conseillé aux pays intéressés de lui faire connaître directement leurs besoins en formation ou de les communiquer au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

149. Le Président a demandé au Groupe de travail sur l'enseignement de la toponymie de dresser une liste de documents de base qui pourraient servir pour les cours futurs. Il a proposé qu'on établisse un jeu de documents contenant un programme modulaire (auquel on pourrait greffer d'autres éléments au besoin), une bibliographie de base (peut-être indexée) sur les différentes régions où les cours envisagés seraient organisés, le Glossaire No 330/Rev.2 et le manuel sur la normalisation nationale mentionné plus haut, une liste des définitions des génériques, des informations de base sur les bases de données, notamment une description des systèmes existants et des modèles de nomenclature conformes aux critères énoncés par l'Organisation des Nations Unies. On a estimé qu'il fallait tenter de mener à bien cette tâche pour la prochaine session du Groupe d'experts.

150. Le représentant du Maroc a remercié l'Organisation des Nations Unies de l'aide accordée pour le stage de formation organisé à Rabat et a exprimé l'opinion qu'il était nécessaire de créer des commissions de toponymie dans les pays intéressés. Le représentant de la Norvège a indiqué qu'il faudrait étendre à l'ensemble du pays les cours de formation existants mais que le manque de fonds et la pénurie de personnel ne permettaient pas de le faire actuellement (voir E/CONF.79/L.55). Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a décrit les objectifs du programme de formation méthodologique offert par le Board on Geographic Names (Conseil pour les noms géographiques) et signalé que le cours était toujours ouvert aux pays intéressés (voir E/CONF.79/L.24). Le représentant d'Israël a présenté le programme d'un cours avancé de toponymie dispensé à l'Université hébraïque de Jérusalem (voir E/CONF.79/L.66) conformément à la recommandation du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques à sa douzième session. Le représentant de la Finlande a dit qu'un cours de toponymie était obligatoire pour les enseignants de finnois (voir E/CONF.79/L.67). Le représentant du Canada a signalé que le Département de géographie de l'Université Laval du Québec dispensait un nouveau cours de toponymie appliquée (voir E/CONF.79/L.52). Le représentant de la Malaisie a annoncé qu'à la dernière réunion de la Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest, il avait été proposé d'organiser un cours de formation dans un pays membre et il se demandait quelles étaient les possibilités d'appui de l'ONU. Le représentant de Cuba a demandé si un pays membre de la Division d'Amérique latine pouvait accueillir un stage de formation parrainé par l'Organisation des Nations Unies. Le Président a dit que la résolution 6 de la quatrième Conférence recommandait expressément l'organisation de tels stages.

151. Les Etats-Unis ont brièvement décrit leur coopération avec l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (PAIGH) et les progrès réalisés par le Groupe de travail de l'Institut sur les nomenclatures et les noms géographiques. Ce groupe avait établi des nomenclatures nationales à partir de la série générale des cartes du PAIGH au 1/250 000; des cours de formation financés par l'Institut seraient organisés à Panama en 1987 (voir E/CONF.79/INF/47 et 54).

152. Le représentant du Kenya a réaffirmé l'intention de son gouvernement, déclarée à la douzième session du Groupe d'experts, d'organiser un cours de formation. Le représentant du Canada a informé la Commission qu'il avait été proposé que la Commission de toponymie du Québec organise un stage de formation à l'intention de stagiaires francophones (voir E/CONF.79/L.53).

153. La Commission a également demandé au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies de diffuser des informations sur les activités de normalisation menées dans différents pays et sur les faits nouveaux dans ce domaine. Il a été proposé de faire paraître un bref bulletin semestriel à cette fin.

154. Afin de mieux faire face aux difficultés financières que suscitent les échanges de personnel, le Président a demandé aux pays d'informer le Secrétariat s'ils pouvaient fournir du personnel technique ou d'autres formes d'appui à l'Organisation des Nations Unies.

Systemes d'écriture et principes de prononciation
(point 11 de l'ordre du jour)

Romanisation (point 11 a) de l'ordre du jour)

155. Le Président a rappelé la résolution 9 de la première Conférence 12/, qui demandait la mise au point d'un système unique de romanisation pour chaque système d'écriture non latin, et la résolution 16 de la quatrième Conférence 9/, qui notait qu'il fallait procéder à des consultations appropriées dans le cadre du Groupe d'experts avant de mettre au point un système unique acceptable par tous les pays. Il a également évoqué la résolution 15 de la quatrième Conférence 9/ qui demandait que tout pays qui proposait un système de romanisation pour son propre système d'écriture non latin ait déjà appliqué convenablement ce système, en particulier dans sa production cartographique; cette résolution portait du principe que la normalisation internationale devait être fondée sur la normalisation nationale.

156. Le Président a estimé que ces trois résolutions pouvaient servir de base aux débats. Il a appelé particulièrement l'attention sur la résolution 16 de la quatrième Conférence; le problème n'était pas de savoir s'il fallait choisir un système de départ ou un système d'arrivée particulier mais plutôt de s'efforcer de concilier les deux approches. Chaque partie avait ses intérêts propres, dont il fallait tenir compte*.

157. Le Vice-Président a dit qu'il y avait plusieurs documents de caractère général à examiner avant de passer aux cas individuels. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a présenté le rapport de son pays (E/CONF.79/L.23). Ce rapport décrivait le rôle que devaient jouer les pays d'origine et les pays d'arrivée et soulignait la nécessité pour les pays concernés de résoudre leurs différences en travaillant en collaboration et en se concertant dès le début, sans quoi les pays d'arrivée, en particulier ceux qui produisent de nombreuses cartes se heurteraient à de graves difficultés sur le plan pratique. Il fallait prendre en considération le degré d'implantation et les possibilités d'application des systèmes existants; souvent ces systèmes avaient fourni un vaste ensemble de documents de référence et

* Le Vice-Président a pris la présidence en sa qualité de Président ad hoc du Groupe de travail pour un système unique de romanisation pour chaque système d'écriture non latin dans le cadre du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques.

12/ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Genève, 4-22 septembre 1967, vol. I, Rapport de la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.I.9), chap. III.

assuré un degré élevé de continuité. Les coûts de conversion étaient réels et il ne fallait pas minimiser leur importance. Désavouer un système existant en faveur d'un nouveau système pourrait prêter à confusion et être un facteur de perturbation, retardant ainsi la normalisation souhaitée au lieu de la faire avancer. Les systèmes d'origine étaient, eux aussi, susceptibles de modification. A l'évidence, tout système proposé devait reposer sur de solides principes linguistiques.

158. De l'avis du Vice-Président, le problème était l'existence d'une seule source - l'alphabet ou le système d'écriture non latin de départ - alors qu'existaient de nombreux alphabets latins d'arrivée. C'était l'ensemble de la communauté d'écriture latine qui était concernée et ses nombreux alphabets présentaient d'importantes variations dans la valeur phonémique des lettres et dans l'utilisation de signes diacritiques et de lettres spéciales. D'une manière générale, il était plus facile que le système unifié émane d'une source unique, à savoir le pays de départ. Les pays d'arrivée, bien souvent, avaient des systèmes établis de longue date adaptés aux besoins de leurs propres alphabets et il leur était donc souvent difficile de se mettre d'accord sur un système unique. De plus, la formulation d'un système à partir de la langue de départ pouvait être considérée comme une question de normalisation nationale, et le Groupe d'experts aussi bien que les conférences des Nations Unies estimaient depuis longtemps que la normalisation nationale devait servir de base à la normalisation internationale.

159. Le rapport soumis par la Division de langue néerlandaise et de langue allemande du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (E/CONF.79/L.10) a été présenté par le Président de la Division. Il donnait une définition du concept de "règles scientifiques" appliqué à la romanisation. En élaborant un système de romanisation, il fallait tenir compte de facteurs tels que la simplicité de la représentation graphique, la facilité de prononciation, se demander s'il était préférable d'opter pour la transcription ou la translittération, si un système d'écriture non latin, tel que l'alphabet cyrillique, devait être traité uniformément ou non, et enfin considérer la nature de l'alphabet utilisé pour la romanisation. Le Président de la Division a reconnu que certains pays se heurtaient à des difficultés pratiques s'il y avait un changement de système, mais c'était là des considérations secondaires; l'objectif principal était de mettre au point des systèmes fondés sur des règles scientifiques.

160. Le représentant du Royaume-Uni a estimé qu'il était peu judicieux de prendre une partie d'une définition de dictionnaire pour définir le terme "scientifique" dans un domaine aussi spécialisé. Il fallait plutôt s'appuyer sur des règles linguistiques pratiques pour déterminer les systèmes utiles, sur le plan pratique, au plus grand nombre possible d'utilisateurs, non spécialistes aussi bien que spécialistes. Récemment, dans le cadre d'une opération de secours aux victimes de la famine, le représentant du Royaume-Uni avait été témoin d'un cas où le personnel n'avait pu utiliser les cartes de la région parce qu'un système de romanisation inhabituel et difficile à interpréter avait été utilisé. Le Président de la Division a estimé que la définition du dictionnaire visée convenait d'une manière générale, et qu'une définition acceptable de l'expression "règles scientifiques" avait été donnée dans les cinquième et sixième paragraphes du rapport (E/CONF.79/L.10). Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a souscrit à l'opinion du Président. Aucun accord ne s'est dégagé au sujet de la définition.

161. Le représentant du Royaume-Uni a présenté le document E/CONF.79/INF/17. Bien que les travaux des groupes d'experts et des conférences aient été marqués par de nombreuses réalisations depuis 1967, les résolutions adoptées étaient loin d'être

appliquées. Par exemple, malgré les grands progrès réalisés dans l'application du système de romanisation approuvé par l'Organisation des Nations Unies pour l'arabe, le monde arabe avait encore beaucoup à faire pour appliquer intégralement ce système. Il existait une résolution pour un système de romanisation du persan, mais elle ne pouvait être intégralement appliquée parce que l'on manquait de renseignements détaillés sur l'emplacement des lieux dont les noms avaient été modifiés. S'agissant de la Chine, il fallait, pour mieux appliquer le système de romanisation pinyin, disposer d'un plus grand nombre de documents d'origine, comme le reconnaissait le rapport de ce pays. Il fallait donc s'attacher à appliquer intégralement ce qui avait été convenu dans le passé, avant d'ajouter des systèmes de romanisation qui ne feraient qu'accroître les difficultés de la tâche à accomplir.

162. Le représentant des Etats-Unis a estimé qu'il fallait s'attacher au sens exact de l'expression "utilisation internationale" employée par exemple dans la résolution 15 de la quatrième Conférence 9/. Une définition exacte dépendait de facteurs tels que le type et l'échelle du produit et les utilisateurs. Le Vice-Président a estimé que l'expression s'appliquait aux produits destinés au public international, tels que les atlas internationaux, les indicateurs internationaux; la carte internationale du monde au millionième et la carte mondiale à l'échelle de 1/2 500 000 éditée par les pays du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM). Le Royaume-Uni était opposé à l'inclusion de la carte internationale du monde au millionième, qui avait été mise en veilleuse 13/, dans la liste des produits internationaux. Tout en partageant l'avis du représentant du Royaume-Uni - il n'entre pas dans les fonctions des conférences des Nations Unies et du Groupe d'experts de fournir des noms géographiques pour la carte mondiale à l'échelle de 1/2 500 000 éditée par les pays du CAEM et les atlas internationaux - le Président de la Division estimait que l'expression "utilisation internationale" englobait des produits tels que la carte internationale du monde au millionième et la carte mondiale à l'échelle de 1/2 500 000. Aucune définition n'a fait l'objet d'un accord final.

163. La Commission a ensuite examiné différents systèmes d'écriture et alphabets :

1. Grec

164. Le représentant de la Grèce a présenté le document E/CONF.79/INF/38 et exprimé sa satisfaction d'être en mesure de présenter, avec Chypre, le système de romanisation ELOT 743, pour approbation, en tant que système international de romanisation des noms géographiques grecs. Ce système avait été élaboré au cours de nombreuses années et les débats approfondis qui s'étaient déroulés dans le cadre des réunions du Groupe d'experts au cours de cette période avaient influé sur sa forme définitive. De l'avis du représentant de la Grèce, ce système reposait sur des bases scientifiques solides et convenait à la cartographie - il avait déjà été appliqué par les pays d'origine aux cartes de la Grèce et aux cartes et nomenclatures de Chypre. Il avait été officiellement sanctionné par les gouvernements grec et chypriote, encore que sa pleine application exige un certain temps.

13/ Voir Onzième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok, 5-16 janvier 1987, Vol. I, Rapport de la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.87.I.13), chap. VII, résolution 15

165. Le représentant de Chypre s'est associé aux vues exprimées par le représentant de la Grèce. Les représentants de l'Italie et de Cuba ont également souscrit au système proposé. En réponse à une question soulevée par le représentant du Royaume-Uni, le représentant de la Grèce a expliqué que la transcription serait utilisée pour l'établissement des cartes, alors que la translittération s'adressait à des utilisateurs qui, comme les bibliothécaires par exemple, pouvaient avoir besoin de la réversibilité que cette option permettait. Le représentant du Royaume-Uni a affirmé qu'il importait de conserver l'accent tonique du nom grec original en laissant aux utilisateurs le choix de l'inclure ou non dans la forme latinisée. Le représentant de l'Italie partageait cet avis. Le représentant de la Grèce a précisé que, dans toute publication officielle, l'accent serait indiqué dans la forme latinisée.

166. Répondant à une question soulevée par le représentant de Cuba, le représentant de la Grèce a indiqué qu'ELOT 743 ne serait pas obligatoire pour les classicistes qui préféreraient peut-être continuer à utiliser les noms traditionnels.

167. Les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis ont dit qu'ELOT 743 était un excellent exemple de système mis au point grâce à une coopération de longue haleine entre pays d'origine et pays d'arrivée. Cette coopération était essentielle à l'esprit de consensus et d'harmonie. Le représentant du Royaume-Uni a évoqué l'évolution du grec, de la katharévoussa à la dhimotiki et a noté que la Grèce s'était engagée à aider au maximum les pays d'arrivée en fournissant des documents de départ pour ELOT 743.

2. Alphabets cyrilliques serbo-croate et macédonien

168. La Yougoslavie a signalé qu'aucun changement n'était intervenu. La résolution 11 de la troisième Conférence demeurait valable 11/.

3. Alphabet cyrillique bulgare

169. En l'absence d'un représentant de la Bulgarie, le Vice-Président a dit qu'à son avis, l'application de la résolution 10 de la troisième Conférence progressait de façon satisfaisante dans ce pays.

4. Alphabet cyrillique russe

170. Présentant le document E/CONF.79/INF/37, le représentant de l'URSS a indiqué que, depuis 1983, le système GOST était utilisé pour la romanisation de noms géographiques écrits en alphabet cyrillique en Union soviétique. Il était obligatoire en cartographie et il avait été formulé selon des principes scientifiques. Un projet établi en 1982 avait été largement examiné à la quatrième Conférence et il avait été modifié ultérieurement par l'introduction de digraphes à la suite de discussions avec d'autres pays. On pouvait voir ce système appliqué dans une carte au 1/8 000 000 de l'Union soviétique, dans les indicateurs de chemin de fer et sur les panneaux de signalisation routière et il serait également utilisé dans la troisième édition de la version romanisée de l'Atlas Mira qui était en préparation.

171. Répondant à des questions des représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni, le Vice-Président a noté que le système général du CAEM coexistait avec le système GOST 1983 mais que seul ce dernier devait être utilisé en cartographie. Aussi bien le Royaume-Uni que les Etats-Unis considéraient que l'existence de systèmes parallèles risquait d'être une source d'erreurs puisqu'elle permettait des références textuelles et cartographiques fort différentes à un seul nom géographique. La confusion demeurerait aussi considérable au sujet des variantes du système et il était essentiel d'apporter des clarifications. Le représentant de l'Union soviétique a déclaré que le système GOST 1983 ne comportait pas de variantes. Le représentant du Royaume-Uni considérait que le système GOST ne convenait pas aux utilisateurs anglophones, qui parlaient la langue la plus répandue dans le monde et, si on essayait de l'appliquer, on risquait même d'encourager la création de nouveaux exonymes en langue anglaise. Toute recommandation de la Conférence se devait d'être pratique, au moins pour ce qui est des langues de travail de l'Organisation des Nations Unies.

172. Le représentant de la France a dit que la France, après avoir utilisé le système de l'Académie des sciences de l'Union soviétique pendant de nombreuses années, était passée au système GOST depuis qu'il avait été adopté par l'Union soviétique. Le représentant de l'Italie considérait que le système GOST était le meilleur qui ait été présenté à ce jour, tout en étant conscient des dépenses et des difficultés considérables que l'introduction de ce système représentait pour certains pays d'arrivée. Il a donc proposé qu'il y ait une variante optionnelle pour la translittération de certaines lettres pour tenir compte des conventions de la langue anglaise.

173. Le représentant de Cuba estimait que le système GOST devait être adopté parce qu'il ne favorisait aucune langue d'arrivée par rapport aux autres et parce qu'il était appliqué en Union soviétique. Le représentant de la République démocratique allemande a fait observer que ce système avait également été adopté par des Etats membres du CAEM; il s'agissait d'un système valable, pouvant être utilisé internationalement. Le représentant de la Tchécoslovaquie a noté que la Division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de l'Europe du Groupe d'experts avait adopté le système. On a fait observer que la Finlande et certaines institutions italiennes l'utilisaient déjà et la Suède a indiqué qu'elle l'utiliserait également s'il était adopté à la Conférence. Le Vice-Président a noté que le système GOST 1983 était presque identique au système international de normalisation ISO-R9 de 1954, qui était utilisé dans les bibliothèques soviétiques, et que des systèmes très voisins utilisant les mêmes signes diacritiques étaient en usage dans les bibliothèques d'Europe centrale; la liste des noms de pays établie par le Groupe d'experts utilisait le système GOST 1983.

5. Autres alphabets non latins de l'Union soviétique

174. Aucun fait nouveau n'a été signalé.

6. Mongol

175. Aucun fait nouveau n'a été signalé.

7. Arabe

176. Le Vice-Président a rappelé l'importance de la résolution 11 de la première Conférence 12/, concernant les signes diacritiques en arabe.

177. Le représentant du Maroc a reconnu que, dans la résolution 8, la deuxième Conférence 10/ avait approuvé le système de Beyrouth modifié mais que la normalisation de plusieurs lettres posait encore quelques problèmes. Les discussions entre les pays arabes avaient bien progressé et on pouvait escompter une issue satisfaisante dans un proche avenir. Le représentant de l'Arabie saoudite espérait que toute modification éventuelle serait mineure car le système actuel était déjà largement appliqué depuis 15 ans. Ce système était utilisé dans 95 % des noms recueillis sur le terrain et sur les cartes ainsi produites. Le représentant de l'Italie a noté les difficultés que soulevait la normalisation de la romanisation de l'arabe; différents pays avaient des traditions différentes et, qui plus est, une pleine normalisation ne pouvait se faire sans points-voyelles dans l'arabe de départ.

8. Persan et Dari

178. Aucun fait nouveau n'a été signalé.

9. Ourdou

179. Le représentant du Pakistan a présenté le document E/CONF.79/INF/35 et a signalé que le système de Hunter, utilisé depuis de nombreuses décennies, demeurait en vigueur. Il s'agissait d'un système simple utilisant un seul signe diacritique (signe de longueur sur trois voyelles) et il répondait aux besoins nationaux du Pakistan.

10. Pachto

180. Aucun fait nouveau n'a été signalé.

11. Hébreu

181. Le représentant d'Israël a signalé que la résolution 13 de la troisième Conférence 11/ demeurait valide. Peut-être était-il possible d'améliorer ce système, mais il était déjà largement utilisé au niveau officiel, en particulier sur toutes les cartes officielles où les noms comportaient toutes les voyelles. D'une façon générale, Israël estimait que les pays fréquentés par de nombreux touristes de différentes origines linguistiques devaient agir avec précaution en élaborant un système de romanisation unique.

12. Amharique

182. Le représentant de l'Ethiopie a présenté le document E/CONF.79/INF/32. Il a dit que la résolution 7 de la deuxième Conférence 10/ demeurait valide, mais qu'il faudrait modifier ce système à l'avenir pour l'adapter à toutes les langues d'arrivée. Sur le terrain, les noms étaient recueillis en amharique, qui est la langue officielle de l'Ethiopie, mais la romanisation était nécessaire pour aider les utilisateurs étrangers des cartes.

13. Langues de la Division indienne

183. En l'absence d'un représentant de l'Inde, le Vice-Président a signalé que la résolution 12 de la troisième Conférence 11/ n'était pas appliquée dans ce pays. Il a appelé l'attention sur le rapport de l'Inde (E/CONF.79/INF/65), selon lequel le système de Hunter était encore utilisé dans les cartes à grande échelle et demeurait le seul système de romanisation. La production de cartes à grande échelle en hindi en était encore au stade expérimental. Le représentant du Pakistan a noté que l'information sur la normalisation figurant dans le rapport faisait apparaître quelques différences mineures par rapport au Pakistan, alors que l'un et l'autre pays utilisaient le système de Hunter.

14. Birman

184. Aucun fait nouveau n'a été signalé.

15. Thaï

185. Le représentant de la Thaïlande a présenté les documents E/CONF.79/INF/39 et E/CONF.79/L.31. La résolution 14 de la première Conférence 12/ demeurait valide mais la Thaïlande envisageait d'apporter certaines modifications et serait heureuse d'entendre les opinions des autres pays sur la question. La Thaïlande a donné des informations de base sur les systèmes Général et Précis de l'Institut royal et souligné la nécessité d'améliorer ces systèmes pour arriver à un système reposant sur des principes linguistiques plus solides. La tâche n'était pas encore définitivement terminée mais, après de nouvelles consultations, un système révisé serait présenté à l'Organisation internationale de normalisation et à la sixième Conférence.

186. Répondant à des questions soulevées par les représentants de l'Italie et de l'Espagne, le représentant de la Thaïlande a précisé que les indications de ton n'étaient pas utilisées en cartographie et que les signes diacritiques étaient optionnels.

187. Le représentant du Royaume-Uni a félicité la Thaïlande de l'étude détaillée qu'elle entreprenait et a dit que la méthode suivie par la Thaïlande en la matière était un exemple classique de bonne coopération entre pays d'origine et pays d'arrivée.

16. Lao

188. Aucun fait nouveau n'a été signalé.

17. Khmer

189. Aucun fait nouveau n'a été signalé.

18. Chinois

190. Le représentant de la Chine a signalé que la résolution 8 de la troisième Conférence 11/ demeurait valide. Le pinyin qui était le système de romanisation utilisé en Chine, était de plus en plus largement appliqué.

19. Japonais

191. Le représentant du Japon a présenté le document E/CONF.79/INF/8, sans signaler de changement dans la situation depuis la quatrième Conférence. Deux systèmes, Kunrei-siki et Hepburn modifié, demeuraient en usage parallèlement, l'un sur les cartes topographiques et marines internationales, l'autre sur d'autres cartes. L'Institut topographique du Japon avait adopté le Kunrei-siki pour les fonds de cartes, mais on n'envisageait pas actuellement d'unifier les deux systèmes.

20. Coréen

192. Le représentant de la République de Corée a présenté le document E/CONF.79/INF/68. Le système suivi par le Ministère de l'éducation, d'abord promulgué en 1959, était resté en usage jusqu'en 1984 où de nouvelles directives avaient été adoptées. Il avait été modifié pour éviter toute confusion dans la romanisation du coréen, puisqu'un autre système, établi en 1939, le système McCune-Reischauer, était utilisé parallèlement. La République de Corée souhaitait que le nouveau système du Ministère de l'éducation soit appliqué par les pays étrangers, ainsi qu'à l'échelon national, pour favoriser l'établissement de noms géographiques uniformes dans ce pays. Le Vice-Président a dit qu'il serait utile d'avoir des informations de la République démocratique populaire de Corée, puisque la même langue était en usage dans les deux pays.

Transcription dans un système d'écriture non latin (point 11 b) de l'ordre du jour)

193. Présentant le document E/CONF.79/INF/56, le représentant d'Israël a dit que les noms géographiques étaient transcrits de nombreuses graphies en hébreu à l'aide d'un système informatisé de translittération/transcription/traduction. On passait par l'alphabet romain en utilisant l'index de quelque 225 000 noms de Times Atlas of the World. Environ 2 000 génériques avaient été introduits dans l'ordinateur. Ils étaient automatiquement traduits en hébreu par reconnaissance.

194. Le Vice-Président a recommandé un ouvrage faisant autorité en la matière, The Conversion of Scripts de Hans Wellisch 14/, qui traite de la romanisation et de la transcription de l'alphabet romain dans d'autres alphabets. L'URSS avait également publié une série de manuels traitant de la translittération en alphabet cyrillique russe*.

Graphie des noms empruntés à des langues non écrites (point 11 c) de l'ordre du jour)

195. Le Président a évoqué les nombreuses langues amérindiennes au Canada et dit que des systèmes d'écriture autochtones avaient été adoptés pour la plupart d'entre elles. Les noms géographiques dans des langues écrites mais non normalisées

* Le Président a repris la présidence.

14/ New York, John Wiley and Sons Inc., 1978.

devaient être considérés dans ce contexte. Une récente conférence sur les langues autochtones au Canada avait abordé la question de la normalisation dans ces systèmes.

196. Le représentant du Maroc a indiqué qu'il y avait de nombreux noms d'origine maghrébine dans ce pays. La langue était ancienne et n'existait pas sous forme écrite. L'alphabet arabe était donc utilisé pour enregistrer les noms, même si cela signifiait inévitablement que certains noms d'origine maghrébine n'étaient pas représentés parfaitement.

Décisions de la Conférence

197. La Conférence a adopté neuf projets de résolution (pour le texte, voir chap. III, résolutions 8 et 18 à 25).